

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2021

Présents : Lionel Roux, Alain Betti, Marie-Laure Taix, Hervé Sandt, Eric Disdier, Ludivine Lapébie, Agnès Marcelot.

Absent : Quentin Orcière.

Pouvoirs :

- Jean- Louis pascal donne pouvoir à Marie-Laure Taix
- Virginie Sarrasin donne pouvoir à Ludivine Lapébie
- Marc Beynet donne pouvoir à Lionel Roux

Secrétaire de séance : Agnès Marcelot

Ouverture de la séance à 20H32

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 avril 2021.**

Le compte rendu ayant été envoyé en amont du conseil, tous les membres ont pu en prendre connaissance.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2. Convention école, mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners ».**

M. le Maire présente la convention relative au déploiement de l'offre « petits déjeuners » et sa déclinaison proposée par la directrice de l'école de Rambaud Mme Storet Dufour. Mme Storet propose de mettre en place 1 fois par mois un petit déjeuner sur la thématique « découverte des saveurs du monde ». La convention sera signée pour la durée de l'année scolaire soit de Septembre 2021 à Juin 2022. Un bilan sera fait à l'issue de cette période.

Le ministère de l'éducation nationale contribue financièrement à ce dispositif.

Alain Betti souhaiterait que l'école de Rambaud s'associe à l'initiative menée par la Com-com « les échos liés » car cette année l'école n'a pas participé au projet. Alain Betti rappelle que la commune de Rambaud répond toujours favorablement aux requêtes de la directrice (achat de matériels informatiques, signature de la convention petits déjeuners etc ...).

**La signature de la convention est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

### **3. Création d'un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences**

Lionel Roux propose d'accompagner une personne dans le cadre du dispositif emploi compétences lancé par l'état. La personne sera recrutée sous contrat de droit privé 20h ou 35h par semaine sur la base du SMIC pour un contrat sur 12 mois renouvelable 1 fois. L'état prend en charge la totalité des charges. Le contrat s'accompagne d'une période de formation obligatoire. Le Maire a rencontré la mission jeune de Gap et propose un emploi d'ouvrier entretien 20h/semaine (entretien + ménage école). Le salarié sera chapeauté par Philippe Rougny pour la partie entretien.

Hervé Sandt demande si le temps de formation est compris dans les 20h ou si celui-ci est en plus. Lionel Roux répond que le salarié doit choisir un cursus avec la mission locale, et que le temps réservé pour sa formation n'est pas inclus dans ses 20 heures hebdomadaires.

**La création de poste est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **4. Adoption du référentielle M57 au 1 janvier 2022 et expérimentation du compte financier unique**

Lionel Roux présente rapidement le dossier de ce nouveau référentiel comptable appelé « M57 ». Il rappelle qu'en 2024 toutes les communes devront travailler sur cette nouvelle comptabilité. Il propose que la mairie de Rambaud anticipe ce dossier dès janvier 2022. Afin de bénéficier du meilleur accompagnement auprès de la Trésorerie Générale et Principale. La secrétaire et l'adjointe administrative sont favorables à cette anticipation et seront formées sur cette nouvelle comptabilité.

**Le projet M57 au 1 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### **5. Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Fin du contrat de l'actuelle adjointe administrative 2<sup>ème</sup> classe. Le contrat ayant déjà été renouvelé 3 fois il ne peut plus être renouvelé et le poste doit être créé. Lionel Roux propose la création d'un emploi permanent non contractuel à temps non complet : 12h/semaine.

Le poste est actuellement occupé par Mme Yannick Renaudeau.

**La création de l'emploi est approuvée à l'unanimité des membres présents.**

### **6. Enfouissement de la ligne HTA coordination Devant Ville**

Le SyME 05 (Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes Alpes) propose le dossier d'étude de l'enfouissement de la ligne HTA. Le montant HT s'élève à 52K€ dont 20% est à la charge de la commune. Lionel Roux explique qu'une délibération est obligatoire pour inscrire ces travaux au budget de 2022.

Alain Betti explique que ces travaux sont indépendants du dossier du futur lotissement et qu'il est important de valider l'étude du SyME 05 sinon celui-ci proposera les financements à une autre commune. Une coordination de ces travaux avec ceux du futur lotissement serait intéressante, mais reste difficile à envisager chronologiquement.

**Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **7. Motion en faveur de la FNCF.**

Lionel Roux porte lecture de la motion rédigée par la Fédération Nationale des Communes Forestières. Le désengagement de l'état sur la gestion des forêts aura un impact fort sur les communes et sur les emplois au sein de l'ONF. Alain Betti apporte un éclaircissement sur l'impact financier et les risques pour les communes de ne plus pouvoir gérer leur patrimoine forestier.

**La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### **8. Décision modification budgétaire N°1 budget primitif principal 2021**

Proposition de créditer la ligne budgétaire « achat de matériel » ; il s'agit de transférer une somme d'un poste travaux vers un poste achat de matériel.

**Approbation de la modification budgétaire N° 1 à l'unanimité des membres présents.**

#### **9. Questions diverses**

- Lionel Roux propose d'accueillir un stagiaire en apprentissage «au pôle d'apprentissage Arbres Forêt bois 84240 la Bastide des Jourdans » 2 jours/semaine. Il s'agit d'un jeune en rupture scolaire qui vient d'intégrer une école spécialisée en gestion des espaces verts et forêts. La convention est signée pour l'année scolaire 2021-2022.
- Lionel Roux nous présente la situation suite à l'évènement climatique de Juin ayant occasionné une inondation sur la parcelle de M. et Mme Chabot. La quantité importante de pluie tombée ce jour-là a entraîné un ruissèlement important qui a inondé le garage et emporté la terre du terrain de la propriété Chabot. Le phénomène n'a pas été classé en catastrophe naturelle malgré la demande de la mairie. Les experts assurances se sont rendus sur site afin de constater les dégâts et préparer leurs comptes rendus d'expertises. Ceux-ci devront être connus en septembre.

Alain Betti rappelle que la voirie du lotissement n'appartient pas à la mairie (les archives des délibérations ont été retrouvées), le dossier de rétrocession entre le syndic du lotissement et la mairie n'a pas été finalisé.

- Information sur le dossier du futur lotissement au quartier St Roch. Suite au rapport RTM confirmant la dangerosité de la zone et donnant un avis défavorable à la construction, M. le Maire a recontacté le cabinet Chado qui a aidé la commune à rédiger le PLU. RTM s'engage à revoir le dossier et un avis définitif sera donné en septembre.
- Lionel Roux nous annonce que les dossiers de versement des indemnités dues aux propriétaires dans le cadre des captages seront terminés fin 2021.
- Marie- Laure Taix indique qu'elle a pris RDV lundi 2 août 2021 avec le locataire du T2 au-dessus de la mairie afin de réaliser l'état des lieux.

Concernant les bureaux en location, à ce jour pas de demande. Les annonces seront déposées dans le Dauphiné.

**Fin de la séance 22H**

La secrétaire de séance

Agnès MARCELOT